

Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental officiel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2008-2009 Zone 4 – LIEGE

Réseaux : OS

Niveaux : FOND (PE/Ord)

Période : année scolaire 2008-2009

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales officielles subventionnées **de la zone de Liège.**

POUR INFORMATION :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services d'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental officiel subventionné.

Autorités : Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire ordinaire officiel subventionné, zone de Liège.

Signataire : , Présidente Viviane LAMBERTS

Gestionnaires : AGPE/DGPES/CZGE

Personne-ressource : Nathalie TODDE Tel. 04/364.13.95.

Renvois :

- Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n°2234 du 18.03.2008 relative à l'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2008-2009 – réseau officiel subventionné ;
- Circulaire n°2251 du 28.03.2008 relative aux décret règles statutaires d'engagement et de nomination des puéricultrices des établissements d'enseignement maternel ordinaire

Nombre de pages : 2

Annexe : 1

Téléphone pour duplicata : site web <http://www.adm.cfwb.be>

Mots-clé : Statut – Puéricultrices

J'invite les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 juin 2008 par les puéricultrices au sein de la zone de Liège pour l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §2, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puéricultrices et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

J'attire l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur ce que **seuls les membres du personnel ayant fait acte de candidature dans les formes et les délais prescrits à l'article 28, §8, alinéa 1er du même décret, sont repris dans le présent classement.**

Les informations reprises se basent sur les données vérifiées par l'Administration et validées par la Commission zonale de gestion des emplois compétente.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puéricultrices sous statut APE dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

J'attire l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur la proposition d'attribution d'un emploi statutaire aux trois premières puéricultrices de ce classement.

Nous renvoyons à ce propos aux instructions qui ont été fournies précédemment par les circulaires n° 2234 du 18 mars 2008 et 2251 du 28 mars 2008.

En application de l'article 114, §9, du décret du 02.06.2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, j'invite les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre contact, le cas échéant, directement avec les puéricultrices et à leur communiquer, si elles le demandent, leur numéro d'ordre dans le présent classement pour ce qui les concerne.

Je rappelle, par ailleurs, qu'aux termes de l'article 28, §8, 2ème alinéa, du même décret, les Pouvoirs organisateurs ont **l'obligation d'informer le Président de la Commission zonale des engagements réalisés en vertu du présent classement zonal.**

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements de la zone.

La Présidente,

Viviane LAMBERTS

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, § 2)

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : OS

Zone géographique : Liège

Présidente : V. LAMBERTS

Personne ressource : N. TODDE

**CLASSEMENT DES PUERICULTRICES
PAR ORDRE DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE**

NOM- PRENOM	ADRESSE	Classement
SIEBERT Patricia	Chaussée de Ramet,115 4400 Flémalle	1
HRISTODOULAKIS Fanouria	Rue de la Province,27 4100 Seraing	2
NOIRFALISE Marie- Hélène	Rue des Priesses,99 4400 Flémalle	3
JACQUET Jeannine	Rue des Renards,71 4040 Herstal	4
HERMAN Fabienne	Rue sur Lait Thiers,291 4040 Herstal	5
BRUNO Maria- Theresa	Dos-Fanchon,22 4020 Liège	6
FRANQUET Patricia	Rue des Canonniers,27 4020 Liège	7
MASSET Anne	Rue Cité Bergerie,27 4100 Seraing	8
MECKING Fabienne	Rue du Centenaire,80 4452 Paifve	9
VERLAINE Anne- Marie	Rue Nicolas Duchâteau,36 4680 Oupeye	10
MATHY Joelle	Rue Thierbise,81 4420 Saint-Nicolas	11
LANGUE Fabienne	Rue des Alouettes,24 4141 Louvegnée	12
DEREYMACKER Mireille	Rue Joseph Dejardin,23 4420 Montegnée	13
SON Dominique	Rue de la Justice,27 4420 Saint-Nicolas	14
STRUZIK Christine	Rue de la Station,86 4670 Blégny	15
DELVAUX Marie Nadia	Rue de la Limite,255 4040 Herstal	16
BUNGENEERS Chantal	Rue de la Ferme,24 4400 Flémalle	17

Annexe à la circulaire relative au classement des puéricultrices dans l'enseignement fondamental officiel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2008-2009 / Zone 4 Liège

JANS Nathalie	Rue de la Libération,5 4420 Saint-Nicolas	18
TILKIN Carine	Rue Gilles Magnie,1/16 4430 Ans	19
LEJOLY Fabienne	Rue de Heuseux,80 4671 Barchon	20
FRISSE Anne-Marie	Rue Voie de Messe,49 4610 Bellaire	21
SCHAFFRATH Sabine	Rue haute Ransy,31 4051 Vaux-sous-Chèvremont	22
CHAVAGNE Nicole	Rue Harkay,119 4400 Flémalle	23
CAPRACE Christiane	Rue Vaudrée,261 1/D 4031 Angleur	24
MARTINY Brigitte	Rue de la Houillère,50 4041 Herstal	25
MASSART Anne	Rue de Visée,5 4607 Dalhem	26
BERNARD Isabelle	Rue de la Glacière,63 4100 Seraing	27
GILLARD Marie-Anne	Rue des Ives,6 4621 Retinne	28
MARIANI Assunta	Rue Morchamps,83 4100 Seraing	29
CAMPO Enza	Avenue du Centenaire,285/7 4102 Ougrée	30
LENOIR Fabienne	Rue Cockroux,72 4680 Oupeye	31
MAZZON Patricia	Grand Route,429 4610 Beyne-Heusay	32
ARGENTO Carmela	Rue aux Harnas,2 4120 Neupré	33
LEDURE Cécile	Rue Gotte Mayon,6 4400 Flémalle	34
COTTON Fabienne	Rue Creux Mama,2 4141 Sprimont	35
LIGOT Flora	Quai du Vignoble,32 4170 Comblain-au-Pont	36
CINAR Sengul	Rue Nelson Mandela,21 4600 Visé	37
LIMET Sabine	Rue vieux Thiers, 92 4610 Bellaire	38
CRISCI Sabrina	Rue des Platanes,4/13 4110 Jemeppe-sur-Meuse	39
ROSY Sandrine	Rue de la Justice,58 4100 Seraing	40
MORAY Brigitte	Rue de Septroux,8 4920 Aywaille	41
PESESSE Valérie	Aux Saules Corbesier,29 4450 Slins	42
BAPTIST Christine	Rue de Riessonsart,18/a 4877 Olne	43
CIMINO Marie-Jeanne	Rue Bordelet,234 4420 Saint-Nicolas	44
DUMONT Fabienne	Rue Homvent,77 4420 Saint-Nicolas	45
ADAMS Marianne	Rue Vinâve,39 4431 Loncin	46
RENARD Valérie	Rue Pierre Denoël,65 4610 Beyne-Heusay	47

Annexe à la circulaire relative au classement des puéricultrices dans l'enseignement fondamental officiel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2008-2009 / Zone 4 Liège

GARCIA HEVIA Elisabetta	Rue de Rotheux,240 4100 Seraing	48
HUMBLET Virginie	Rue de Charleroi,21 4452 Wihogne	49
WERNY Carine	Rue Neuve,7 4470 Saint-Georges-sur-Meuse	50
ROUHART Nathalie	Rue Fagnet,116 4480 Engis	51
CHARLIER Sandra	Cité André Renard,6/1 4020 Jupille	52
MAZZARA Maria Antoinetta	Rue Vallée,31 4101 Jemeppe	53
MARCQ Françoise	Chaussée Colonel Joset,9 4630 Soumagne	54
COLMAN Geneviève	Rue Simon Passeux,3/12 4101 Jemeppe	55

La Présidente: